



ACEPP
83

La petite gazette du Var

Décembre 2018, n°40

Sommaire :

- Le partenariat
- La réforme de la formation professionnelle 2019
- Revalorisation de la valeur du point
- Evolution de l'arrêté de décembre 2000
- Que se passe-t-il dans le réseau ?
- Les formations 2019 Acepp83

FAITES CIRCULER !!!

Vous pouvez la photocopier ou l'afficher

EDITO

Bonjour à tous,

Pour cette gazette de fin d'année, j'aborderai volontiers avec vous le bien-fondé des bilans et synthèses des actions de chacun et du collectif à chaque fin de cycle. Les différents rendez-vous que sont les entretiens annuels et professionnels sont autant d'occasion de faire un retour sur sa pratique ou sa posture au sein du projet et de visualiser ainsi comment et pourquoi poursuivre.

Des projets de formation peuvent émerger, des nouveaux élan peuvent émerger avec une nouvelle dynamique animée par les valeurs redéfinies dans le contexte. Pour les associations, les Assemblées Générales annuelles permettent aussi cette introspection de l'ouvrage collectif afin de bilancer les actions et en projeter de nouvelles. Même pour une continuité d'actions, il est profitable régulièrement de redéfinir les fondements du projet.

Au sein de cette gazette, vous trouverez un petit retour sur la dernière rencontre inter-structures et l'observatoire mais également la réforme de formation professionnelle, puisque UNIFORMATION semble avoir été retenu comme OPCO pour la cohésion sociale.

Armelle RAULT
Présidente de l'Acepp83



LE PARTENARIAT



Retour sur l'Observatoire 2018 et la rencontre inter-structures du 8 novembre 2018.

L'observatoire 2018 de l'ACEPP83 a porté sur le partenariat institutionnel existant sur notre territoire.

Une première ébauche des résultats de cet observatoire a pu être présentée le 8 novembre 2018 lors d'une rencontre inter-structures, en présence de directrices d'EAJE, de présidents de structure et de M. SCUMA, expert petite enfance de la CAF du Var.

Cet observatoire sera mis en ligne prochainement sur notre site (www.acepp83.fr)

Déjà, un grand merci à toutes celles et ceux qui ont pris de leur temps pour répondre à notre questionnaire, envoyé en septembre 2018. Avec un taux de retour de près de 55%, notre observatoire reflète ainsi au plus près la réalité du terrain.

Voici ci-dessous les premières grandes lignes mises en avant par cet observatoire.

Le projet social : Il s'adresse aux usagers et appartient à ceux-ci. Il ne peut se formuler sans leur participation, et vise à prendre en compte les usagers et leur environnement : quartier ou territoire avec son histoire spécifique, ses dimensions économiques, sociales et culturelles. Il est aussi un outil pour construire le partenariat !

71% des structures s'appuient sur leur projet social pour mener à bien la construction du partenariat.

Par contre, seulement 60% de ces structures actualisent régulièrement leur projet social...

Nous avons également questionné les structures sur la fréquence et la qualité des rencontres avec différents partenaires (CAF/PMI/Mairie/Pôle-emploi).

Il en ressort de manière assez générale qu'une plus grande fréquence de rencontre permet une meilleure qualité du partenariat.

Concernant le partenariat plus spécifique avec l'institution local (Mairie, EPCI, Communauté de communes, Communauté d'agglomération), souvent source de financement pour les associations, les réponses laissent apparaître que le partenariat est plus facile, plus efficace lorsque les parents élus bénévoles et les professionnels de la petite enfance co-construisent ensemble le partenariat.

Enfin, nous avons voulu connaître les freins rencontrés à la construction du partenariat. Les principales réponses sont :

- Manque de temps
- Faible implication des bénévoles.
- Pas de reconnaissance du milieu associatif.

Et pour lever ces freins les propositions sont :

- Besoin d'une personne qui s'occupe du partenariat.
- Formalisation du partenariat.
- Accompagnement



La réforme de la formation professionnelle 2019

LES CRITERES DE FINANCEMENT APPLICABLES AU 1^{er} JANVIER 2019.

Comme vous le savez peut-être, l'année 2019 sera marquée par la réforme de la formation professionnelle. Ainsi, à partir du 1er avril 2019, les OPCA (Organismes paritaires collecteurs agréés) seront réorganisés en OPCO (Opérateurs de compétences), selon une logique de pertinence et de rentabilité économique.

Concrètement, pour les employeurs, le budget conventionnel de formation disparaît !

Dès le début de l'année, préparez le plan de développement des compétences (ex plan de formations) de votre structure et faites des demandes d'aides financières (DAF) avant le 31 mars 2019. N'oubliez d'y intégrer les frais annexes.

| Dispositifs | Principes | Modalités de prise en charge |
|---|---|---|
| Formation Individuelle | <ul style="list-style-type: none"> - Tous salariés - Toutes thématiques de formation hors obligation de sécurité et santé au travail de l'employeur. - Démarche : Demande d'Aide Financière(DAF) / Espace privé adhérent Uniformation. | Coût pédagogique : 40€ HT / h pour actions <70h ou 25€ HT / h pour actions ≥70h Repas : 25€, hébergement : 110€, déplacements : SNCF sur la base des frais réels dans la limite du barème fiscal 6 chevaux. Non prise en charge de la rémunération. |
| Actions collectives intra-structure (1 seule structure) | <ul style="list-style-type: none"> - Tous salariés et bénévoles (dirigeants ou non). Le groupe doit majoritairement être composé de salariés. - Toutes thématiques de formation hors obligation de sécurité et santé au travail de l'employeur et actions de développement professionnel continu (DPC) - 5 stagiaires minimum - Démarche : Demande d'Aide Financière (DAF) / Espace privé adhérent Uniformation | Coût pédagogique : 1 100€/jour dans la limite de 5 jours (même si la durée de la formation est supérieure) |
| Préparations aux concours | <ul style="list-style-type: none"> - Préparations aux épreuves d'entrée en institution de formation. - Pour toutes les formations - Tous salariés - Démarche : DAF/Espace privé adhérent Uniformation | Coût pédagogique : 3000€ maximum (sur justificatifs). |

Pour les actions d'**analyse des pratiques professionnelles**, les critères ne changent pas (Toutes les structures n'ayant pas bénéficié d'un financement similaire en 2017 et/ou 2018, dossier à adresser à la CPNEF, 1200€/an par structure pour les moins de 50 ETP et 2500€/an par structure pour les plus de 50 ETP. N'hésitez pas à vous rapprocher de votre conseiller Uniformation pour plus de détails.

Revalorisation de la valeur du Point

Revalorisant de la **valeur du point** à 54.60€ brut au lieu de 54,05€ par accord du 6 décembre 2018. Entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2019 et s'appliquant à toutes les structures adhérentes au SNAECSO.
 Pour la RMB : en attente de la valeur du Smic.

Evolution de l'arrêté de décembre 2000

L'arrêté du 3 décembre 2018 actualisant l'arrêté du 26 décembre 2000 relatif aux personnels des établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et précisant les diplômes et certifications dont les titulaires sont dispensés de suivre certaines heures de la formation obligatoire des assistants maternels.

Ainsi, lorsqu'elles ont sollicité et obtenu un agrément pour exercer la profession d'assistant maternel, les personnes titulaires de certains diplômes ou certificats (voir liste dans l'arrêté) sont dispensées de suivre les heures de formation consacrées aux compétences et connaissances nécessaires à l'identification des besoins de l'enfant.

Cet arrêté actualise la liste des effectifs des personnels des établissements et services participant à l'encadrement des enfants pour y introduire :

- Des personnes titulaires du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (DEAES)
- Des personnes titulaires du titre professionnel Assistant de vie aux familles.

Pour consulter le texte de loi : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/12/3/SSAA1825952A/jo/texte>

Que se passe-t-il dans le réseau ACEPP83 ?

Dans ce numéro d'hiver, nous avons souhaité mettre à l'honneur les participantes de la formation « Animer un atelier d'éveil musical »

Témoignage des stagiaires :

Ces deux journées de stage ont été très enrichissantes pour moi et m'ont permis de prendre confiance.

Elles m'ont donné énormément de pistes pour mettre en place un atelier d'éveil musical avec les enfants de la crèche ou je travaille!!!

D'ailleurs pas plus tard qu'aujourd'hui j'ai mis en place cet atelier en prenant une botte de Noël et en y mettant à l'intérieur une boule rouge de Noël, une guirlande, quelques bouchons de liège et un grelot. LA MAGIE DE NOËL a opéré et à la sortie de chaque objet de la botte, les enfants avaient les yeux tout brillants et les bruits que ces objets faisaient dans leurs petites mains les ont captivés!!!!!! Une très belle expérience pour eux et pour moi car leur attention était présente à 200%

Un grand merci à Céline, la formatrice.

Corinne A.



Formation très riche sur tous les plans, contenus, humain avec de nombreuses idées à mettre en pratiques. Merci beaucoup ces journées enrichissantes, c'était génial !!

Virginie E.

Enrichissant, ludique avec beaucoup de support. Merci Céline pour ces 2 journées de formation.

Marjorie L.

Merci beaucoup Céline pour ces 2 journées très enrichissantes !!

Virginie C.



Les formations 2019 ACEPP83

Les formations collectives :

- Le 5 mars ➡ « Aide-moi à faire tout seul » la pédagogie d'inspiration Montessori en crèche, animée par Nathalie Vesely-Lesourd
- Le 11 mars ➡ « Le comportement alimentaire du jeune enfant » animée par Julie Passat
- Les 21, 22 mars et 20 juin ➡ « La posture de l'accueillant LAEP » animée par Corinne Merlo.
- Les 28 mars, 25 avril et 28 mai ➡ « Créations d'animations et de jeux autour du livre pour enfants » animée par Claudia Mad'moiZèle

Toutes nos formations proposées dans le catalogue peuvent être organisées en intra et adaptées à votre projet. N'hésitez pas à nous contacter.

Les formations en intra:

- Gestes de secours d'urgence adaptés à la petite enfance
- Formation à la sécurité dans une crèche
- Exercice d'évacuation ou de confinement
- Initiation manipulation des extincteurs
- Gestes et postures en crèche
- Les pratiques quotidiennes du professionnel dans ses relations à l'enfant, aux familles et à l'équipe.
- Analyse des pratiques professionnelles en équipe.
- Accompagnement à la VAE (CAP AEPE, AP, EJE, ME...)